



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE
SUPERVISION BANCAIRE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

7 juin 2017

La BCE a jugé que Banco Popular Español S.A. présentait une défaillance avérée ou prévisible

- La décision fait suite à une détérioration significative de la situation de liquidité de la banque
- Le CRU a estimé que la résolution de la banque est dans l'intérêt public et a adopté un dispositif de résolution

Le 6 juin, la Banque centrale européenne (BCE) a jugé que Banco Popular Español S.A. présentait une défaillance avérée ou prévisible conformément à l'article 18 (1) du règlement relatif au mécanisme de résolution unique.

La détérioration significative de la situation de liquidité de la banque ces derniers jours a permis d'établir que l'entité ne serait pas en mesure, dans un proche avenir, de s'acquitter de ses dettes ou autres engagements à l'échéance.

En conséquence, la BCE a jugé que la banque présentait une défaillance avérée ou prévisible et a dûment informé le Conseil de résolution unique (CRU), qui a adopté un dispositif de résolution prévoyant la vente de Banco Popular Español S.A. à Banco Santander S.A.

Pour toute demande d'informations, les médias peuvent s'adresser à Ronan Sheridan (tél. : +49 69 1344 7416).

Banque centrale européenne Direction générale Communication
Division Relations avec les médias, Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source.

Traduction : Banque de France

COMMUNIQUÉ DE PRESSE / 7 juin 2017

La BCE a jugé que Banco Popular Español S.A. présentait une défaillance avérée ou prévisible

Note :

- « Présentant une défaillance avérée ou prévisible » est la classification utilisée par les superviseurs pour les établissements qui cessent d'être viables. La résolution est le processus qui consiste à restructurer les banques défaillantes en réduisant au minimum l'impact sur l'économie réelle et les finances publiques. Au niveau de la zone euro, elle est mise en œuvre par le Conseil de résolution unique.

Banque centrale européenne Direction générale Communication
Division Relations avec les médias, Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source.

Traduction : Banque de France